

COM
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 octobre 2021

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 18
Date de la Convocation : 08/10/2021
Date d'affichage : 08/10/2021

L'an deux mil vingt et un et le 12 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Alexandra CHABANIS (pouvoir donné à Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 202-077 : Constitution des commissions municipales et élection des membres

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui sont appelées à lui être soumises.

Il s'agit de commissions d'instruction qui rendent un avis simple. Elles sont présidées de droit par le Maire. Leurs membres, dont le nombre est fixé par le Conseil municipal, sont désignés par celui-ci.

Considérant la démission de Mathilde Savary de son mandat de conseillère municipale, l'élection de Laure Duchamp en qualité de 4^{ème} adjoint (délibération 2021-076) et la volonté de certains élus de changer de commissions après quelques mois d'exercices du mandat, il importe de modifier la composition des commissions et d'abroger la délibération précédente.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1) de réaffirmer la constitution des commissions suivantes :

- Finances/Economie
- Marchés à procédure adaptée
- Aménagement du territoire
- Patrimoine communal et sécurité
- Famille
- Communication et cadre de vie
- Animations

2) de procéder à la nouvelle désignation des membres de ces commissions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1) abroge la délibération 2020-017 en date du 26 mai 2020 portant commissions municipales

2) décide à l'unanimité d'adopter le scrutin public pour ces nouvelles désignations

3) désigne les membres des commissions suivantes, un vote ayant lieu pour chaque commission

- Commission des Finances/Economie :

Sont élus à l'unanimité :

Jean- Michel GAMORE, Mylène DELORME, Christophe GRANGER, Laure DUCHAMP, Laurent GAUTHIER, Aurélie SYLVESTRE, Marylin MOUTET

- Commission marché à procédure adaptée (MAPA) :

Sont élus à l'unanimité :

Jean- Michel GAMORE, Mylène DELORME, Christophe GRANGER, Laure DUCHAMP, Laurent GAUTHIER, Aurélie SYLVESTRE, Marylin MOUTET

-Commission Aménagement du territoire :

Sont élus à l'unanimité : Jean- Michel GAMORE, Nathalie Maréchal, David MAGNET, Daniel PEYROL, Patrice TETARD, Joël MALIGNIER, Marylin MOUTET.

-Commission Patrimoine communal et sécurité :

Sont élus à l'unanimité : Christophe GRANGER, Jean GRANGER, Nathalie MARECHAL, Daniel PEYROL, David MAGNET, Joël MALIGNIER, Jean- Luc MONTAGNER.

-Commission Famille :

Sont élus à l'unanimité : Mylène DELORME, Alexandra CHABANIS, Marylin MOUTET, Céline POIRRIER, Nathalie MARECHAL.

-Commission Communication et Cadre de vie :

Sont élus à l'unanimité : Laure DUCHAMP, Jean- Luc MONTAGNER, Patrice TETARD, Céline POIRRIER, Véronique AUGIZEAU, Aurélie SYLVESTRE

-Commission Animations :

Sont élus à l'unanimité : Laurent GAUTHIER, Laure DUCHAMP, Nathalie MARECHAL, Joël MALIGNIER, Marylin MOUTET, Jean GRANGER

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Yves COURBIS
Maire

